



**CABINET LECUSSAN**

Jean-Marc LECUSSAN

Commissaire aux comptes

**DERMAC**

Société à responsabilité limitée au capital de 401 000 euros

Siège social :

38 rue du Barlonguere

09200 ST GIRONS

804 991 669 RCS FOIX

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE  
LA SOCIETE DERMAC  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

\*\*\*\*\*

# Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société DERMAC en société par actions simplifiée

Aux Associés de la société DERMAC,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

## Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 juin 2023 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité font apparaître un chiffre d'affaires de 83 128 € par rapport à 88 407 € pour l'exercice précédent, un résultat net de 18 251 € par rapport à 28 458 € pour l'exercice précédent, des capitaux propres de 534 034 € et un endettement de 265 499 €.

## Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

### CABINET LECUSSAN

SAS au capital de 1.000€

12 Boulevard Joffrey - 31600 MURET

Mail : jeanmarc.lecussan@lecussan.fr

Siret : 919 001 610 00014 - APE 6920Z

IBAN FR76 1027 8022 1600 0213 0750 208

Fait à Muret, le 22 mars 2024,

Le Commissaire à la transformation,  
Cabinet LECUSSAN

Représenté par Jean-Marc LECUSSAN

